

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 61-400-1930 mettant une avance à la disposition de M. Piauley.

n° 61-400-1930

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
19 mars 1930

Numéro JO  
n° 400 du 31/03/1930

Date du numéro  
31 mars 1930

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu les prévisions budgétaires de l'exercice 1930

**Vu** les nécessités du service,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Une avance de 25.000 francs, prélevée sur le

chapitre XVII, « Dépenses extraordinaires », du budget de l'exercice 1930, et renouvelable sur demande, est mise à la disposition de M. Piauley, régisseur de la caisse de menues dépenses de Dikkil, qui en justifiera l'emploi dans la forme réglementaire.

#### Art. 2

La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

**Chabon-Baissac.**